



Solidaires Unitaires Démocratiques

**Sud Caisse d'Epargne
Bretagne Pays de Loire**

Solidaires
Union syndicale

LA REPRESSION SYNDICALE FAIT GONFLER LES SALAIRES DU DIRECTOIRE !

⇒ Chaque année, les membres du directoire attendent avec impatience les votes des membres du COS qui entérinent le montant annuel de leurs rémunérations.

2011 sera une année faste et s'inscrira comme un millésime exceptionnel :

⇒ **320.000€ de salaire annuel auxquels viennent s'ajouter 227.000€ de part variable pour Didier Patault, le président du directoire, soit une progression de 53.000€.**

Quant aux quatre autres, la cuvée est aussi d'excellente facture :

⇒ **170.000€ de rémunération annuelle fixe saupoudrée de 74.800€ de part variable.**

A la lecture de ces chiffres, vous constaterez que nous vivons sur la même planète mais pas dans le même monde.

De tels montants peuvent faire rêver mais aussi déclencher une colère collective.

Ces augmentations exorbitantes ne seraient-elles pas l'une des conséquences d'une politique

sociale répressive et autoritaire dirigée contre les organisations syndicales et les salariés ? On pourrait logiquement le penser car priver le personnel de communication syndicale contradictoire relève du déni de démocratie le plus élémentaire.

⇒ Cependant, l'empressement du directoire à vouloir bâillonner les organisations syndicales est, selon nos sources, entaché d'une irrégularité notoire. En effet, la dénonciation de l'usage de la **diffusion de tracts par la navette interne** n'a pas été faite dans les règles. Aussi, et nous venons d'en avoir la confirmation, la procédure engagée par la direction est illégale et exige la réouverture d'une négociation. Même entouré d'une myriade de juristes professionnels et malgré des salaires démesurés, le directoire a montré ses limites à diriger une entreprise de 3000 salariés.

L'alliance de la soif du pouvoir et de l'argent peut mener à un manque de discernement incompatible avec les exigences de sa fonction.

⇒ Dans les prochains jours, nous serons une nouvelle fois appelés aux urnes. Il s'agira **d'élire les membres du Conseil de Discipline National**. A cette occasion, un accord électoral national nous autorise la diffusion des tracts de campagne par la navette interne, mais seulement du 23 mai au 23 juin. Cette dérogation souligne l'absurdité de la décision arbitraire prise par la direction de la CEBPL. Le manque de communication syndicale s'est traduit par un taux de participation inférieur de 6 points à la moyenne nationale lors de l'élection des délégués de la MNCE.

Aussi, nous comptons sur vous pour rétablir l'équilibre lors du prochain **scrutin qui se déroulera du 9 au 23 juin**. Cette élection est primordiale pour chacune et chacun d'entre nous car, aujourd'hui, personne n'est à l'abri d'une sanction disciplinaire qui peut aller jusqu'au licenciement.

En portant vos suffrages sur les candidat(e)s Sud, vous aurez la certitude de voter pour une organisation syndicale qui lutte en permanence

POUR LES DROITS DES SALARIES ET CONTRE LA LOI DES PATRONS

Les membres du bureau Sud CEBPL

Mai 2011

Sud Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire

Nantes – Dom 55.951
Vannes – Dom 22.350

① 02 40 16 95 27
② 02 97 01 58 22

② 02 40 16 95 28
② 02 97 01 58 24

www.sudce.com

✉ sud.cebpl@orange.fr
✉ claude.corbel@aliceadsl.fr